

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.

1 Faits marquants

- **Cession de 33,5% du Groupe AB à Mediawan SA**

Le 31 mars 2017, TF1 a cédé à Mediawan SA la participation de 33,5% qu'elle détenait dans Groupe AB.

- **Cession des titres Teads à Altice**

Le 22 juin 2017, TF1 a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait dans Teads à Altice.

- **Discussion exclusive entre le Groupe TF1 et le Groupe Axel Springer**

Le 12 décembre 2017, le Groupe TF1 a remis une offre ferme au Groupe Axel Springer en vue d'un rachat des 78,43% détenus par ce dernier dans le Groupe aufeminin.

Un accord (détaillé dans le paragraphe 6 – Evènements postérieurs à la clôture) a été signé le 18 janvier 2018.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2017.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne,
- les autres droits d'exploitation.

2-2-1-1 Programmes télévisuels

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, des magazines/documentaires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction.

Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

Les programmes télévisuels se ventilent de la façon suivante :

- **Programmes diffusables – inédits**

Les programmes correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

- **Programmes diffusables – rediffusions**

Les programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrées dans le compte « Programmes diffusables-rediffusions »

- **Programmes en cours**

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les programmes pour lesquels le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

2-2-1-2 Autres droits d'exploitation

En complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes, la société investit dans des parts de producteur afin de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation des dits programmes.

Les versements de ces parts de producteur sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement.

Les acomptes versés au titre des parts de producteur qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Les parts de producteur sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de producteur font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks et en cours

2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2ème diffusion	20 %	50 %	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),

- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-5-2. Droits de première diffusion

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

2-5-3. Droits de rediffusion

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

2-6. Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses, correspondant aux clients en procédure collective ou présentant une solvabilité critiquable, font l'objet d'une provision pour dépréciation allant de 30% à 100% en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

Les créances clients litigieuses, correspondant à des créances contestées, sur des clients non douteux, font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée selon l'antériorité de la créance de la façon suivante :

Antériorité de la créance	Dépréciation de la créance
De 1 à 2 ans	25%
De 2 à 3 ans	50%
De 3 à 4 ans	75%
De 4 à 5 ans	100%

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend:

- les amortissements dérogatoires sur les parts de production de programmes télévisuels non encore diffusés et autres droits d'exploitation, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2-11-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Programmes télévisuels	10,3	6,4	(9,9)		6,8
Autres droits d'exploitation (1)	56,0	53,3		12,0	121,3
Autres droits d'exploitation en cours (1)	12,0	15,7		(12,0)	15,7
TOTAL	78,3	75,4	(9,9)	0,0	143,8
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
Programmes télévisuels	0,5	5,8	(6,2)		0,1
Autres droits d'exploitation (1)	53,4	77,0	(14,5)		115,9
TOTAL	53,9	82,8	(20,7)	0,0	116,0
Valeurs nettes	24,4				27,8

(1) Depuis la nouvelle réglementation sur les parts de producteur de fictions françaises intervenue en 2016, les mouvements liés aux parts de producteur sont présentés dans ces rubriques.

Les engagements relatifs aux autres droits d'exploitation pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Autres droits d'exploitation	14,2	1,0	0,0	15,2	25,1

Les programmes télévisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Programmes en cours	2,0	2,4
Programmes diffusables - inédits	2,8	3,4
Programmes diffusables - rediffusions	5,5	5,8
VALEUR PROGRAMMES AU 1ER JANVIER	10,3	11,6
Investissements	6,4	6,7
Consommations - inédits	(4,5)	(4,1)
Consommations - rediffusion	(1,2)	(0,3)
Consommations au titre de la diffusion	(5,7)	(4,4)
Droits échus	0,0	0,0
Réformes et abandons	(1,5)	(3,3)
VNC Reventes	(2,7)	(0,3)
Diminutions	(9,9)	(8,0)
VALEUR PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE	6,8	10,3
Programmes en cours	1,9	2,0
Programmes diffusables - inédits	2,8	2,8
Programmes diffusables - rediffusions	2,1	5,5
TOTAL	6,8	10,3
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1^{er} Janvier	0,4	0,7
Dotations	0,1	0,4
Reprises	(0,4)	(0,7)
Au 31 décembre	0,1	0,4

Au 31 décembre 2017, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 4,5 millions d'euros dont :

- 0,1 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 4,4 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de programmes audiovisuels est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Programmes télévisuels	7,4	19,1	0,1	26,6	30,1

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Logiciels	24,5	0,2		0,9	25,6
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
Immobilisations incorporelles en cours	0,9			(0,9)	0,0
TOTAL	27,0	0,2	0,0	0,0	27,2
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
Logiciels	13,5	3,2			16,7
Autres immobilisations incorporelles	1,1	0,3			1,4
TOTAL	14,6	3,5			18,1
Valeurs nettes	12,4				9,1

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Installations techniques et matériels	80,3	1,3	(6,0)		75,6
Autres immobilisations	93,0	6,5	(0,1)		99,4
Immobilisations en cours	0,0	0,9	(0,0)		0,9
TOTAL	173,3	8,7	(6,1)		175,9
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations (1)	Diminutions		31/12/2017
Installations techniques et matériels	72,5	2,9	(6,0)		69,4
Autres immobilisations	75,6	5,7	(0,1)		81,2
TOTAL	148,1	8,6	(6,1)		150,6
Valeurs nettes	25,2				25,3

(1) figurant en dotations aux amortissements des autres immobilisations du compte de résultat

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2017	946,9	0,0	0,0	0,2	947,1
- Augmentations					
- TF1 Management augmentation de capital	0,1				0,1
- Diminutions					
TF1 EVENTS - cession intragroupe	(0,6)				(0,6)
GROUPE AB - cession	(74,6)				(74,6)
TEADS - cession	(3,5)				(3,5)
Dépôts et cautionnements				(0,1)	(0,1)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2017	868,3	0,0	0,0	0,1	868,4
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2017	78,2	0,0	0,0	0,0	78,2
Dotations	0,5				0,5
Reprises	(26,6)				(26,6)
Au 31 décembre 2017	52,1				52,1
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2017	816,2	0,0	0,0	0,1	816,3

Les dotations aux dépréciations d'un montant de 0,5 million d'euros ainsi que les reprises de dépréciation de 26,6 millions d'euros concernent des titres de participations de filiales détenues à 100%.

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2017	Rappel 2016
Droits de première diffusion	127,3	0,0	127,3	138,9
Droits de rediffusion	73,9		73,9	98,3
Droits de diffusion en cours	0,0	1,9	1,9	1,9
STOCK AU 1^{er} JANVIER	201,2	1,9	203,1	239,1
- ACHATS	504,4	132,5	636,9	734,0
Consommations - première diffusion	(506,4)	(132,0)	(638,4)	(695,0)
Consommations - rediffusion	(27,4)	0,0	(27,4)	(36,8)
- Consommations au titre de la diffusion	(533,8)	(132,0)	(665,8)	(731,8)
Droits échus	(13,5)		(13,5)	(29,1)
Réformes et abandons	(1,3)	(0,1)	(1,4)	(1,2)
Reventes	(14,9)		(14,9)	(7,9)
- CONSOMMATIONS TOTALES	(563,5)	(132,1)	(695,6)	(770,0)
STOCK AU 31 DECEMBRE	142,1	2,3	144,4	203,1
VARIATION DE STOCK	(59,1)	0,4	(58,7)	(36,0)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	88,3	0,0	88,3	127,3
Droits de rediffusion	53,8	0,0	53,8	73,9
Droits de diffusion en cours	0,0	2,3	2,3	1,9
TOTAL	142,1	2,3	144,4	203,1
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1^{er} Janvier	24,1	0,0	24,1	34,1
Transferts	0,0		0,0	0,0
Dotations	10,8		10,8	11,5
Reprises	(14,1)		(14,1)	(21,5)
Au 31 décembre	20,8	0,0	20,8	24,1

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Programmes et droits de télédiffusion (1)	914,6	740,6	35,0	1 690,2	1 619,0
Droits de retransmissions sportives (2)	91,3	130,4		221,7	179,9
TOTAL	1 005,9	871	35,0	1 911,9	1 798,9

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 79,8 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 115,5 millions d'euros.

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2017, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 262,5 millions d'euros contre 228,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA et de soldes de comptes courants de filiales.

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprise	31/12/2017
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,3	1,7		2,0
TOTAL	0,4	1,7	0,0	2,1

3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé		0,1		0,1
Actif circulant (1)	735,4	0,3		735,7
Total	735,4	0,4	0,0	735,8

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	4,4	6,7
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	622,4	608,0
Régies	0,2	0,4
Disponibilités	627,1	615,1
TOTAL	627,1	615,1
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} Janvier	12,5	33,2
Dotations	0,0	12,5
Reprises	(6,7)	(33,2)
Au 31 décembre	5,8	12,5
VALEURS NETTES	621,3	602,6

Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 431 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 367,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et le montant des comptes courants intragroupes à 191,4 millions d'euros (contre 240,5 millions d'euros en 2016). La reprise de dépréciation de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 correspond au compte courant des filiales Top Shopping, TFM Distribution et TF1 Vidéo et la reprise de dépréciation de 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 correspond au compte courant de la filiale HD1.

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 209 865 742 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

(en millions d'euros)	01/01/2017	Affectation du résultat (AGM 2017) (1)	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital	41,9		0,1		42,0
Prime d'émission	13,6		2,9		16,5
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	412,0	72,8			484,8
Autres réserves	774,8				774,8
Résultat en instance	131,5	(131,5)			0,0
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	131,6		131,6
Sous total	1 378,1	(58,7)	134,6	0,0	1 454,0
Provisions réglementées	19,9		4,4	(7,9)	16,4
TOTAL	1 398,0	(58,7)	139,0	(7,9)	1 470,4
Nombre d'actions	209 417 542		448 200		209 865 742

(1) Dividendes payés à compter du 13/04/2017

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Dotation	Reprise	31/12/2017
Droits audiovisuels	10,8	4,1	(5,6)	9,3
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,3	0,3		0,6
Logiciels et licences	8,8		(2,3)	6,5
TOTAL	19,9	4,4	(7,9)	16,4

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2017
Provisions pour litiges	8,2	2,9	(4,9)	(0,4)	5,8
Provisions relatives aux sociétés apparentées	81,1	63,0	(81,0)		63,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	28,4	3,2	(6,8)		24,8
Provisions pour risques et charges divers	5,1		(4,4)	(0,7)	0,0
Provisions écart de conversion		3,2			3,2
TOTAL	122,8	72,3	(97,2)	(1,1)	96,9

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 24,8 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 29,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,9 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,5035 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 875,0 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2017 (dont 150,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 725,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 286,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 308,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 250,9 millions d'euros (207,9 millions d'euros en 2016).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	286,2			286,2
Dettes fournisseurs	209,5			209,5
Dettes fiscales et sociales	149,7			149,7
Dettes sur immobilisations	4,9			4,9
Dettes diverses	259,9	0,3		260,2
TOTAL	910,2	0,3	0,0	910,5

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	4,7	Dettes fournisseurs	40,3
Autres créances	46,6	Dettes fiscales et sociales	80,9
		Dettes sur immobilisations	2,1
		Dettes diverses	250,9

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 4,7 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2016 s'élevait à 3,2 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 150,2 millions d'euros en 2017 (dont 15,2 millions d'euros vis-à-vis de l'étranger) contre 1 188,5 millions d'euros en 2016 (dont 15,3 millions d'euros vis-à-vis de l'étranger).

4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élevaient à 86,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 85,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 563,5 millions d'euros contre 586,4 millions d'euros en 2016. Se reporter au paragraphe 3-4.

4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 42 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 78,5 millions d'euros en 2016.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 9,6 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,9 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 8,8 millions d'euros en 2017 contre 13,4 millions d'euros en 2016.

4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 64 millions d'euros en 2017 contre 68,2 millions d'euros en 2016. Il comprend également en 2017 un montant de 5 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée contre 5,3 millions d'euros en 2016.

4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 49,2 millions d'euros en 2017 contre 50,7 millions d'euros en 2016.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Dividendes et remontée de bénéficiaires de sociétés de personnes	39,0	191,2
Intérêts nets versés ou reçus	1,5	1,5
Provisions pour dépréciation des titres (1)	26,1	157,8
Provisions pour dépréciation des comptes courants	6,7	20,7
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(66,1)	(80,9)
Ecarts de change	5,4	1,5
Net	12,6	291,8

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élevaient à 1,5 millions d'euros en 2017 contre 1,1 millions d'euros en 2016.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(3,7)	(3,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	7,1	3,8
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	26,1	(211,7)
Mali suite à échange d'actions propres contre titres TMC	0,0	(2,6)
Divers	8,8	(0,1)
Net	38,3	(213,9)

Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2017 à une reprise nette pour litiges de 3,6 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 3,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise pour dépréciations des actions propres de 4,4 millions d'euros, à une dotation pour litiges de 1,1 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 0,4 million d'euros.

La plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 correspond pour 26,6 millions d'euros à des plus-values sur cession de titres et pour 0,5 million d'euros à une moins-value sur cession interne de titres.

En 2016, la moins-value nette de cession d'immobilisations financières de 211,7 millions d'euros correspondait pour 9,5 millions d'euros à des plus-values sur cession des titres et pour 221,2 millions d'euros à des moins-values sur les cessions internes de titres (Publications Metro France, HD1 et TF1 Thématiques).

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Charge d'impôt groupe fiscal	(53,3)	(1,5)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	35,3	28,7
Charge d'impôt exercices antérieurs	0,0	0,6
Reprise provision pour impôt	0,2	
Taxe sur les dividendes	19,7	(5,0)
Impôt sur les sociétés	1,9	22,8
Résultat avant impôt et participation	129,7	108,7
Taux d'impôt apparent	-1,50%	-21,0%

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 6,8 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 30 sociétés au 31 décembre 2017.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2017.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2017 qu'en 2016, des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus-value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe). En 2017, un produit net de 19,7 millions d'euros relatif à la taxe sur les dividendes a également été comptabilisé dans le compte Impôt sur les Sociétés (en 2016, une charge de 5,0 millions avait été enregistrée).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2017 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 12,2 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	5,4	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion, autres charges non déductibles	-	5,5

4-12. Utilisation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 0,7 million d'euros en réduction des charges de personnel. Un produit d'impôt de 0,3 million d'euros relatif au CICE de LCI (société fiscalement transparente).

Ce CICE a permis en 2017 de réaliser un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité. En particulier, la société a réalisé des investissements corporels à hauteur de 8,7 millions d'euros, notamment des achats de matériel technique vidéo.

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2017, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Contrats de location simple	25,7	40,1	9,6	75,4	93,5
Contrats de transport d'images	5,9	13,1	0,1	19,1	23,4
Garanties (1)	2,8		11,2	14,0	15,7
Engagements sur titres de participations (2)	365,0	104,0		469,0	118,0
Divers (3)	6,8			6,8	0,0
TOTAL	406,2	157,2	20,9	584,3	250,6

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Contrats de location simple	25,7	40,1	9,6	75,4	93,5
Contrats de transport d'images	5,9	13,1	0,1	19,1	23,4
Engagements sur titres de participations (2)	365,0	104,0		469,0	118,0
Divers (3)	0,0			0,0	4,9
TOTAL	396,6	157,2	9,7	563,5	239,8

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Cette rubrique correspond aux engagements fermes ou optionnels de livrer ou recevoir des titres.

(3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2017.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2017, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 91,5 millions d'euros dont :

- 77,8 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 13,7 millions d'euros de swaps de change (constitués en totalité en US dollars).

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2017	2016
Employés	70	74
Agents de maîtrise	261	296
Cadres	957	983
Journalistes	235	242
Stagiaires	35	31
Intermittents	65	87
TOTAL	1 624	1 713

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2017 aux cadres dirigeants du groupe, soit les dix membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,5 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,2 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2017 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,4 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2017 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,4 million d'euros. Le montant des autres prestations d'audit et services autres que la certification des comptes s'élève, pour 2017, à 0,1 million d'euros (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	6 116	100,00 %	3 038	3 038	44 469	-	1 618 129	14 834	10 500
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	34 368	100,00 %	1 768	1 768	52 080	-	41 038	(736)	
- TÉLÉSHOPPING		5 127	4 384	100,00 %	5 130	5 130	-	-	67 851	(1 753)	1 026
- TF1 ENTERTAINMENT		3 000	921	100,00 %	3 049	3 049	-	-	37 593	8 510	4 000
- E-TF1		1 000	293	100,00%	1 000	1 000	-	-	111 023	23 289	10 850
- TF1 VIDEO		3 000	(5 127)	100,00%	8 100	0	5 807	-	47 988	(3 074)	-
- TF1 EXPANSION		269	195 047	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	(66)	7 051
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		15 000	1 523	100,00 %	138 431	128 859	-	-	64 228	5 556	4 950
- LA CHAINE INFO		4 500	1 383	100,00%	2 059	0	23 344	-	22 829	(34 035)	-
- OUEST INFO		40	185	100,00 %	2 617	17	-	-	1 636	(369)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	5 345	100,00 %	39 052	22 097	-	-	73 174	3 290	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(1)	100,00 %	80	40	-	-	0	(9)	-
- PREFAS 20		40	(14)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- PREFAS 23		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- PREFAS 24		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- PREFAS 25		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(7)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	226	100,00 %	40	40	1 721	-	49 735	(600)	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	46 244	(71)	-
- NEWEN STUDIO		27 822	(3 377)	70,00%	145 565	145 565	-	-	1 963	(176)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	5 519	100,00%	213 827	213 827	130 000	-	209	44 256	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	248 019	-	259 207	(30 377)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	18 532	10,80 %	44	44	-	-	88 529	3 649	100
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- SMR6		75	(26)	20,00%	15	15	5	-	114	37	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		843	86	5,00 %	91	0	-	-	0	(43)	-
- SERIE CLUB		50	1 692	0,004 %	2	2	-	-	13 111	2 189	-
- APHELIE		2	79 692	0,05 %	0	0	5 822	-	17 076	15 023	-
- DUJARDIN		463	4 949	0,01%	0	0	45	-	23 127	2 257	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					868 268	816 042	511 312	0	-	-	38 477

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2016

(**) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

6- Evènements postérieurs à la clôture

Suite à la remise d'une offre ferme par le Groupe TF1 au Groupe Axel Springer le 12 décembre 2017, le Groupe TF1 et le Groupe Axel Springer ont signé le 18 janvier 2018 l'accord relatif à l'acquisition par TF1 de la participation majoritaire du Groupe Axel Springer (environ 78% du capital) dans le Groupe aufeminin (au prix de 38,74€ par action, sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation).

La réalisation de cette opération reste soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et en Autriche.

Le Groupe TF1 déposera une offre publique d'achat simplifiée au même prix sur le solde du capital une fois cette acquisition réalisée.